

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	NYOGEL 701EPS
Autres moyens d'identification	
Code de produit	NYOGEL 701EPS
Usage recommandé	Graisse lubrifiante
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Nye Lubricants, Inc. A Member of the FUCHS Group
Adresse	12 Howland Road Fairhaven, MA 02719 États-Unis
Téléphone	+1 508 996 6721
Courriel	sds@fuchs.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 866 519 4752
Code d'accès	334212
Site Web	www.nyelubricants.com
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Calcaire		1317-65-3	30 - < 40

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC		64742-65-0	30 - < 40
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC		64741-89-5	30 - < 40
N-Phényl-benzénamine, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène		68411-46-1	< 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			5 - < 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Toux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Poudres chimiques. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Brûle en cas d'incendie. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer ou ramasser le matériau et le mettre dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Éviter la formation de poussière. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Nettoyer les déversements accidentels immédiatement en suivant les directives de précautions de la partie 'Équipement de Protection'. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire (CAS 1317-65-3)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	TWA	5 mg/m3	Gouttelettes inhalables .
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	TWA	5 mg/m3	Gouttelettes inhalables .

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Calcaire (CAS 1317-65-3)	15 minutes	20 mg/m3
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	15 minutes	10 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.



Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Smooth

État physique Solide.

Forme Solide. Semi-solide.

Couleur Brun.

Odeur Léger Type hydrocarbure.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.90 g/cm3

Point de goutte	≥210 °C (≥410 °F)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Durée de conservation	4 années

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides forts, alcalis et agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et/ou hydrocarbures au faible poids moléculaire.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Calcaire (CAS 1317-65-3)	Irritant
--------------------------	----------

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC (CAS 64741-89-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
---	--

Distillats légers (pétrole), hydrotraités ,
SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC
(CAS 64741-89-5)

Effet cancérrogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités , SOLVENT
DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS 64742-65-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités ,
SOLVENT-REFINED LIGHT PARAFFINIC
(CAS 64741-89-5)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	01-23-2020
Date de la révision	01-29-2025
Version n°	02
Avis de non-responsabilité	Nye Lubricants, Inc. A Member of the FUCHS Group ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
Informations relatives à la révision	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.